



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Pour diffusion immédiate

### Commission scolaire des Phares

### Plus d'un million \$ investis dans l'entretien des écoles

**Rimouski, le 10 mars 2010** – La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, a annoncé le versement d'un montant de 1 091 752 \$ à la Commission scolaire des Phares pour permettre la réalisation de travaux, dans le cadre de la mesure gouvernementale « Résorption du déficit d'entretien ». Cette annonce ministérielle fait suite à l'analyse des demandes qui avaient été présentées au ministère par la Commission scolaire des Phares. Cette enveloppe s'ajoute à celle de 2,8 millions\$ accordée par le ministère dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments », pour 2009-2010.

Instaurée en 2008-2009, la mesure « Résorption du déficit d'entretien » fait partie des initiatives mises en œuvre dans le cadre du Plan québécois des infrastructures. Une enveloppe budgétaire indexée annuellement y est consacrée. Pour 2009-2010, l'enveloppe mise à la disposition des commissions scolaires du Québec est de 131,8 millions \$.

Les projets retenus sont les suivants :

|   |            |
|---|------------|
| Réfection des salles de toilettes à l'école Marie-Élisabeth, de Saint-Gabriel : | 241 752 \$ |
| Réfection des salles de toilettes (phase 2) à l'école Langevin :                | 250 000 \$ |
| Réfection des blocs sanitaires des gymnases de l'école du Mistral :             | 600 000 \$ |

La ministre rappelle que les écoles sont plus que des lieux d'apprentissage pour nos jeunes, elles sont aussi des milieux de vie. Pour sa part, le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, précise que les écoles sont des milieux qui doivent être sains, sécuritaires et attrayants, afin de donner aux jeunes le goût d'y passer du temps et d'y réaliser des projets.

Source : *M. Raymond Tudeau*  
*Président*  
*Commission scolaire des Phares*  
*418 723-9485*